

外国語

A

フランス語

早稲田大学大学院法学研究科

次の文章を日本語に訳しなさい。ただし、〔 〕の部分は除く。

(1)

Au XVIII^e siècle, un (autre) courant de pensée se dégagea qui, pour lutter contre l'absolutisme, posa comme postulat ce que l'on a coutume d'appeler le *principe de la séparation des pouvoirs* : les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire ne doivent pas être concentrés entre les mains d'un monarque ; ils doivent être attribués à des organes distincts. Cette idée, qui trouva son premier écho sous la plume de John Locke, en 1690, dans son *Essai sur le gouvernement civil*, fut systématisée par Montesquieu, en 1748, dans l'*Esprit des lois*. On connaît certaines de ses formules : « tout homme qui a du pouvoir est tenté d'en abuser ; il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites », et dès lors, ajoutait Montesquieu, « pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que le pouvoir arrête le pouvoir ». Toutes ces idées furent recueillies par la Révolution française et consacrées dans l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui, non sans un certain dogmatisme, posa en principe que « toute société dans laquelle la séparation des pouvoirs n'est pas déterminée n'a pas de constitution ».

※WEB掲載に際し、以下のとおり出典を追記しております。

© 2025, LGDJ, Lextenso

(2)

※この部分は、著作権の関係により掲載ができません。

外国語

B

フランス語

早稲田大学大学院法学研究科

(3)

Comme la responsabilité de l'exploitant de navire nucléaire, la responsabilité du propriétaire de pétrolier est une responsabilité *de plein droit*. Le propriétaire est déclaré responsable alors même qu'il n'a commis aucune faute, du seul fait du lien de causalité entre l'accident survenu à son navire et le dommage de pollution. Mais sa responsabilité n'est pas identique à celle de l'exploitant d'un navire nucléaire. Elle n'est ni absolue ni exclusive. Il peut en effet s'exonérer de sa responsabilité dans un certain nombre de circonstances.

Sont ainsi des causes d'exonération les actes de guerre, guerre civile ou insurrection, mais aussi tout « *phénomène naturel de caractère exceptionnel, inévitable et irrésistible* ». [Ainsi, si une simple tempête, même forte, n'est pas propre à exonérer le propriétaire, il en serait différemment d'un raz de marée, voire d'une tempête cyclonique absolument exceptionnelle.] Pareillement, le propriétaire est exonéré s'il prouve que le dommage résulte totalement du fait qu'un tiers a délibérément agi pour le causer, en d'autres termes, de la faute intentionnelle d'un tiers.

Par ailleurs, le propriétaire déclaré responsable, alors qu'il n'a commis aucune faute, conserve un droit de recours contre le tiers éventuellement responsable du dommage.

※WEB掲載に際し、以下のとおり出典を追記しております。
Bonassies, Pierre, et al. *Traité de droit maritime*.
4th ed., LGDJ, 2022.

(4)

Avec le processus de construction de l'Europe, l'État s'est trouvé confronté à de nouveaux défis, politiques, économiques et, par voie de conséquence, juridiques comme en témoigne la prise d'importance croissante du *droit européen*. Cette expression revêt une double acception. D'une part, elle évoque le *droit issu de la Convention européenne des droits de l'homme*, adoptée par le Conseil de l'Europe, institué par le traité de Londres en 1949, qui rassemble aujourd'hui quarante-sept États membres. C'est à la Cour européenne des droits de l'homme, dont le siège est à Strasbourg, qu'il incombe d'appliquer ce droit. D'autre part, elle fait référence au droit élaboré par la Communauté économique européenne, fondée par le traité de Rome en 1957, qui regroupe désormais vingt-sept États. Ce *droit*, qualifié de *communautaire* – il a pris l'appellation de *droit de l'Union* depuis le traité de Lisbonne entré en vigueur en 2009 –, est appliqué par la Cour de justice des Communautés européennes – devenue Cour de justice de l'Union européenne –, qui siège à Luxembourg. Si le premier de ces droits obéit aux règles classiques du droit international public, il n'en va pas de même du second.

※WEB掲載に際し、以下のとおり出典を追記しております。

© 2025, LGDJ, Lextenso